

Les Cahiers
du CRH

Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques

Archives

8 | 1991
Varia

Les archives de l'architecture moderne et contemporaine

Frédéric Seitz



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ccrh/2835>

DOI : [10.4000/ccrh.2835](https://doi.org/10.4000/ccrh.2835)

ISSN : 1760-7906

Éditeur

Centre de recherches historiques - EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 15 octobre 1991

ISSN : 0990-9141

Référence électronique

Frédéric Seitz, « Les archives de l'architecture moderne et contemporaine », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques* [En ligne], 8 | 1991, mis en ligne le 18 mars 2009, consulté le 20 avril 2019.

URL : <http://journals.openedition.org/ccrh/2835> ; DOI : [10.4000/ccrh.2835](https://doi.org/10.4000/ccrh.2835)

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

Article L.111-1 du Code de la propriété intellectuelle.

Les archives de l'architecture moderne et contemporaine

Frédéric Seitz

- 1 Jusqu'à une date récente, les chercheurs travaillant sur l'architecture moderne et contemporaine étaient confrontés à la question, essentielle pour leur travail, de l'accès aux archives des concepteurs (architectes, ingénieurs, bureaux d'études) ou des constructeurs. La préservation des archives de l'architecture du xx^e siècle a en effet été longtemps négligée en France en raison notamment de l'impossibilité pour les Archives de France, d'y consacrer une part importante de leur activité et du coût très élevé des locaux de stockage dans les grandes villes et en particulier à Paris. Seuls, Jean-Baptiste Ache et Henri Poupée avaient entrepris, au sein du Centre de Recherche et de Documentation d'Histoire Moderne de la Construction (CRDHMC) du Conservatoire National des Arts et Métiers, de sauver et de conserver un certain nombre de fonds d'architectes et d'ingénieurs parmi les plus importants du xx^e siècle.

Un intérêt nouveau pour les archives

- 2 Cette situation ne pouvait rester en l'état pour plusieurs raisons. La première tient au fait que, si elle avait duré, elle aurait favorisé le développement, de manière incontrôlée, du commerce de dessins d'architecture dont les conséquences seraient la dispersion d'un nombre important de pièces graphiques et la disparition parallèle des pièces écrites qui les accompagnent généralement, mais qui ne présentent pas une grande valeur marchande. Or, ces pièces techniques, livres de compte, correspondances, carnets de notes, sont essentielles pour saisir la complexité de la conception et de la réalisation d'un édifice.
- 3 La seconde raison est liée à la protection du patrimoine contemporain dont les caractéristiques – grande variété et grand éparpillement sur le territoire national – empêchent que lui soient appliquées les mesures habituellement utilisées en milieu urbain (périmètre de protection, classement, inscription...). Il est par ailleurs très difficile de sensibiliser le public, les administrations, les maîtres d'ouvrages, les responsables

politiques à la protection de ce patrimoine dans la mesure où il est constitué d'édifices ne correspondant à aucun style traditionnel et ne pouvant être classés dans aucune des catégories reconnues par les utilisateurs et les décideurs. Des actions telles qu'exposition de documents d'archives, réalisation de films, présentation de conférences, devraient contribuer à cette sensibilisation.

- 4 Les nécessités de restauration de ce patrimoine constituent la troisième raison militent en faveur de la réhabilitation des archives de l'architecture contemporaine. La constitution de ce patrimoine a en effet souvent fait appel à l'innovation contrairement aux bâtiments plus anciens construits selon des méthodes traditionnelles. Les édifices ainsi réalisés sont fragiles par nature parce que les techniques employées et les matériaux utilisés étaient mal maîtrisés. Leur restauration, lorsqu'elle devient nécessaire, impose une connaissance préalable de ces techniques et de ces matériaux à laquelle il n'est possible d'accéder que par l'intermédiaire des documents qui ont été dessinés ou écrits au moment de leur mise au point.
- 5 Enfin, la conservation des archives prend une dimension nouvelle à un moment où l'histoire retrouve toute sa place dans l'enseignement de l'architecture et au travers de la pratique des architectes, parce qu'il est de plus en plus largement admis qu'il ne peut y avoir acte véritable de création sans une compréhension préalable du passé.

A l'aube du XXI^e siècle, l'instauration des archives d'architecture témoigne qu'il ne peut y avoir d'architecture contemporaine sans prise de conscience de ses origines et de son passé, et même plus largement, qu'il ne peut y avoir de forme bâtie qui ne soit en même temps œuvre de culture devant assumer ses traditions et ses renouvellements¹

Un centre d'archives à Paris

- 6 Ainsi est née l'idée de créer, à Paris, un lieu de conservation d'archives d'architecture de la fin du XIX^e siècle jusqu'à nos jours. Les études et les projets réunis dans ce lieu, relevant généralement de la production d'architectes ayant eu pour siège principal de leur activité Paris et la Région parisienne, concernent l'ensemble du territoire français et les anciennes colonies, mais aussi les concours internationaux. Une prospection active a permis de réunir en quelques mois une centaine de fonds parmi lesquels ceux du CRDHMC où se trouvent les fonds François Hennebique, André Granet, Paul et Julien Guadet, François Le Coeur, Charles Le Coeur, Robert Camelot, Emile Maigrot, Joachim Richard, Albert et Jacques Guilbert, trois fonds ayant été déposés directement aux Archives Nationales : Auguste Perret, André Lurçat et Paul Tournon. Pour ce qui est de la production des architectes régionaux, quand elle a été préservée, des centres d'archives départementales, municipales, ou privées se créent parallèlement.

S'impliquer dans les archives d'architecture, c'est... déjà accepter que les marques d'une culture et d'une conscience inquiète ne soient pas seulement à rechercher chez les élites architecturales servies par les media qui font les réputations ; et c'est par enchaînement, s'attacher à faire entendre les voix des sans voix, se mettre à l'écoute des idiomes, être attentif aux diverses manières de penser l'architecture, aux persistances stylistiques, aux patrimoines encore orphelins d'une légitimité culturelle²

- 7 Pour la structuration de ce Centre parisien, Maurice Culot, responsable du département Histoire et Archives de l'Institut Français d'Architecture (I.F.A.) a choisi de scinder le XX^e siècle architectural en deux parties :

- une première partie qui correspond à la première moitié du siècle, pour laquelle la prospection est systématique, tout projet et toute réalisation méritant d'être examiné. La préservation des fonds de cette période est totale pour permettre le travail de l'historien ;
 - une seconde partie qui débute avec les années 1950 qui marquent, en France, le début des grands programmes de logement et d'infrastructures et donc le passage au quantitatif, avec une production indifférenciée et proliférante, pour laquelle la question des archives se réduit à celle de la mise en évidence de quelques témoins et repères architecturaux.
- 8 Les « Archives d'Architecture du xx^e siècle » ont été installées rue de Tolbiac, dans le XIII^e arrondissement de Paris, dans une partie de l'ancien hôpital Marie-Lannelongue, réhabilité en 1987-88 par Bernard Riechen et Philippe Robert assistés de Catherine Fournier. La surface de ces locaux est de 2 000 m² répartis sur quatre niveaux comprenant :
- au rez-de-chaussée : l'accueil du public et la réception des archives ;
 - au premier sous-sol : une salle de consultation pouvant recevoir une vingtaine de personnes, un laboratoire de restauration de documents graphiques, une bibliothèque comprenant des revues d'architecture du xx^e siècle, un laboratoire de reproduction de documents, un studio de prise de vues, une salle de conservation des clichés photographiques ;
 - au deuxième sous-sol : l'accueil des archives, des locaux permettant une première évaluation des documents (quantité, qualité, état de conservation, nature...), un local pour les maquettes ;
 - au troisième sous-sol : des locaux de stockage des archives photographiques, des dossiers et des liasses.
- 9 Le cadre réglementaire qui fixe les conditions de conservation des archives est une convention passée le 9 octobre 1986 entre le Ministre chargé de la culture, le Ministre chargé de l'architecture et l'Institut Français d'Architecture ; aux termes de cette convention, l'I.F.A. reçoit en dépôt les fonds d'archives de l'architecture, les traite, le cas échéant, réalise des publications, des expositions ou des films, puis reverse ces archives aux Archives Nationales ou aux archives des collectivités territoriales selon la nature et l'importance des fonds, et en fonction des souhaits des propriétaires. L'I.F.A. n'intervient donc que comme un intermédiaire. Les fonds d'archives ainsi déposés font l'objet d'un don gratuit, tout versement devenant la propriété des Archives Nationales. La donation est réglementée par une convention signée par le donateur et la direction de l'Institut Français d'Architecture.
- 10 La mise en valeur de ces archives a conduit les responsables de l'I.F.A. à créer, dans le cadre de leurs activités éditrices, un certain nombre de collections :
- le catalogue de fonds, destiné à présenter aussi bien aux chercheurs qu'au grand public les archives rassemblées, doit être un outil de travail précis, comportant des reproductions, où chaque inventaire doit être précédé d'un texte monographique et suivi d'une bibliographie sommaire ;
 - la collection *Architectes* où sont présentés des architectes ayant joué un rôle significatif dans l'histoire de l'architecture et dont les archives présentent un intérêt exceptionnel ;
 - la collection *Archives* regroupe des ouvrages édités simultanément en français et en anglais et qui permettent la diffusion d'œuvres d'architectes français peu connus du public ;

- la collection *Villes* assure la promotion architecturale et urbaine d'une cité à travers la redécouverte de ses archives ;
- le bulletin trimestriel *Colonnes* est un organe de liaison avec les institutions concernées par la conservation des archives d'architecture. L'idée constitutive de ce bulletin est de réunir les énergies, confronter les expériences, harmoniser les méthodes, échanger les informations entre les centres d'archives qui se créent dans toute la France à l'initiative des écoles d'architecture, des Services Départementaux de l'Architecture, des associations savantes ou des associations culturelles.

Des centres régionaux d'archives publiques

- 11 Les objectifs de ces centres sont identiques à ceux du centre de la rue de Tolbiac : sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine documentaire concernant des études ou des réalisations d'architecture et d'urbanisme du ^{XX^e} siècle. De tels centres existent d'ores et déjà à Marseille (« Les archives d'architecture et d'urbanisme du ^{XX^e} siècle en région Provence-Alpes-Côte d'Azur » fondées en 1986), à Nancy (« Les archives modernes d'architecture en Lorraine » - A.M.A.L. - fondées en 1987, comportant notamment le fonds Prouvé), à Saint-Etienne (« Les archives d'architecture et d'urbanisme des ^{XIX^e} et ^{XX^e} siècles de Saint-Etienne et du département de la Loire » fondées en 1987), à Toulouse (« Les archives d'architecture du midi » - A.A.M. - fondées en novembre 1987), à Angers (« Les archives régionales d'architecture » - A.R.A. - fondées en décembre 1987). Au Havre, de nombreux fonds ont été regroupés par les Archives Municipales après leur installation dans de nouveaux locaux et à la suite du lancement en 1986, d'une campagne de collecte qui a permis de retrouver en particulier les archives de Jacques Tournant, d'André Hermant et de l'ingénieur-mètreur Hapel. L'intérêt de ces fonds est particulier compte tenu du caractère exemplaire de la reconstruction, après la guerre, de la ville du Havre, expérience pilote par le système de remembrement qui y fut appliqué et les modes de construction qui y furent retenus.

Les archives d'entreprise

- 12 Les archives des architectes ne sont pas suffisantes pour cerner leurs oeuvres dans leur globalité et il est souvent nécessaire, pour compléter un travail de recherche, d'avoir recours aux archives des entreprises. Ces archives posent deux problèmes importants : celui de la méthodologie de leur exploitation et celui de leur destination. Elles sont souvent en quantité importante et il est difficile de les trier, de les préserver, de les conserver. Certains fonds ont trouvé naturellement leur place : le fonds Hennebique au Centre d'archives du monde du travail à Roubaix. Ils s'intègrent ainsi dans le réseau des centres régionaux évoqués plus haut. D'autres font l'objet d'un travail spécifique de l'Institut Français d'Architecture (telles les archives de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise) ou encore sont traitées par des maîtres d'ouvrages (telles les archives de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Défense, organisme au sein duquel a été créé un service d'archives dont la mission est de classer, d'ici 1992, les archives de trente années d'aménagement et de constituer un fichier informatisé de l'inventaire en cours). Une partie de ces archives sera ensuite versée dans les services des communes concernées, une autre partie devant être conservée par l'organisme qui assurera la maintenance du quartier de la Défense. D'autres enfin sont exploitées dans le cadre

d'actions mises en oeuvre par les entreprises elles-mêmes : à Blois, c'est à l'initiative du groupe Saint-Gobain que l'on doit la construction, en 1979, d'un bâtiment pour ses propres archives dont l'intérêt tient à l'ancienneté (certains documents datent du XVII^e siècle), aux relations qu'elles permettent d'établir, sur une longue période, entre l'évolution des matériaux (en particulier le verre et la fonte) et la conception architecturale, à la mémoire qu'elles constituent des activités de certaines branches aujourd'hui extérieures au groupe (maisons individuelles, entreprises du bâtiment et des travaux publics, ouvrages d'art...) et des techniques appliquées aux nouveaux matériaux.

- 13 Des interventions ponctuelles peuvent, dans un tel cadre, être financées par l'Etat au titre de la recherche. C'est ainsi que le Plan Construction a lancé trois recherches soutenues par des industriels soucieux de reconstituer une culture d'entreprise, sur le fonds Citroën (conservé par « Citroën Ingénierie », service responsable de la conception et de la construction des lieux de production et de vente de la firme), sur le fonds Chevojon (studio spécialiste du reportage industriel et de la photographie d'architecture depuis la fin du XIX^e siècle ; cette société est toujours en activité et conserve plaques, tirages, négatifs qui sont autant de traces de l'édification de nombreux bâtiments connus ou méconnus), enfin sur les archives des entreprises de construction spécialisées dans l'industrie.
- 14 L'ensemble de ces actions nationales ou locales, publiques ou privées dont on perçoit bien la complémentarité sont l'expression d'un élan nouveau en faveur des archives d'architecture. Elles offrent une double garantie à ceux qui font don de leurs archives : garantie de leur pérennité et garantie de leur mise en valeur. Ces actions sont de toute première importance pour tous les chercheurs qui travaillent sur les questions liées à l'architecture. Des travaux nouveaux peuvent être envisagés à partir des fonds d'archives ainsi regroupés, permettant soit de renforcer des enquêtes en cours, soit de lancer de nouvelles enquêtes et, en tout état de cause, de renouveler totalement la recherche sur l'histoire économique, sociale, technique, artistique de l'art de bâtir en France.

NOTES

1. Jean FREBAULT, « Un patrimoine porteur d'avenir », *Les Archives d'Architecture du XX^e siècle*, Institut Français d'Architecture, Paris, 1990,
2. Maurice CULOT, « Archiver le XX^e siècle », *Les Archives d'Architecture du XX^e siècle*, Institut Français d'Architecture, Paris, 1990, p. 10.

AUTEUR

FRÉDÉRIC SEITZ

Frédéric SEITZ est ingénieur de recherche à l'EHESS et membre du Centre de Recherches Historiques.